

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 23 OCTOBRE 2018**

Séance extraordinaire du conseil tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield convoquée conformément à l'article 323 de la loi sur les Cités et Ville.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, et Katy Barbe, formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présente la directrice générale adjointe et greffière adjointe madame Céline Bastien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 18 h.

2018-10-339 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu.

Que la séance extraordinaire soit ouverte, il est 17 h 45.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-340 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Dépôt de l'ouverture de la soumission no. 11-2018 pour la dalle de béton au parc municipal et octroi du contrat
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-341 DALLE DE BÉTON AU PARC MUNICIPAL

ATTENDU que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour la mise en place d'une dalle de béton au parc des loisirs de la rue Roy;

ATTENDU que nous avons reçu une seule soumission;

ATTENDU que l'entrepreneur soumissionnaire a expliqué sa soumission et le montant de la soumission pourra baisser de 1 600 \$ plus les taxes si le temps pour couler le béton est d'une journée seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'octroyer le contrat à l'entrepreneur Les Menuiseries Castors de la Vallée de la Gatineau Inc. au montant de 51 953.40 \$ plus les taxes.

D'autoriser les dépenses suivantes qui n'étaient pas au contrat et qu'en raison du type de sol doivent être ajoutées :

- Achat de toile géotextile de Métal Gosselin au coût de 696.22\$ plus les taxes;
- Montant supplémentaire au contrat de Les Menuiseries Castors Vallée de la Gatineau de 6 300 \$ plus les taxes pour mettre d'isolant de 400 KPA, 10 mm qui s'accroche un dans l'autre, au lieu de 250 KPA 100 mm, le tout selon la recommandation de Joel Lacroix ingénieur de la MRC de La Vallée de la Gatineau.

Ces dépenses seront remboursées par le projet Hydro-Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-10-342 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est présentement 17 h 55.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

La directrice générale
adjointe et greffière adjointe

Réal Rochon

Céline Bastien

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale adjointe / greffière adjointe de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire